

**DEPARTEMENT de l'EURE**  
**CANTON de ST ANDRE de l'EURE**  
**COMMUNE de MESNIL sur l'ESTREE**

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° A-20250104**

**ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de Mesnil sur l'Estrée,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses Articles L.2212-2, L.2213-1 ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** l'intérêt général ;

**Considérant** la demande de la société STAG Pascal JEANPIERRE, représentée par Lydia JEANPIERRE, en date du 6 janvier 2025 demandant un arrêté de circulation d'une durée de 15 jours à compter du 20 janvier 2025 afin de procéder aux travaux de reprise de branchements eau du 7 au 28 Route de Dreux – RD 76 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles afin d'assurer la sécurité des usagers ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** à compter du lundi 20 janvier 2025 et jusqu'au mardi 4 février 2025, de 8h15 à 17h30, la circulation des véhicules Route de Dreux, du numéro 7 au numéro 28, sera règlementée selon les prescriptions suivantes :

- le stationnement et le dépassement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit,
- la vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h sur la zone de travaux,
- la circulation se fera sur une demi-chaussée avec circulation alternée par feux tricolores,
- la signalisation nécessaire sera mise en place et assurée par la société STAG Pascal JEANPIERRE, Chez SOGELINK TSA 70011 à DARDILLY (69134), chargée des travaux.

**Article 2 :** le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Monsieur le Maire de la commune de Mesnil-sur-l'Estrée, Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de Nonancourt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN) dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Ampliation en sera adressée à :*

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Nonancourt,
- Service Départementale d'Incendie et de Secours de l'Eure,
- Agglomération Evreux Portes de Normandie,
- Société STAG Pascal JEANPIERRE.

Fait à Mesnil sur l'Estrée, le 8 janvier 2025.  
Le Maire, Fabrice BOSSUYT.

